**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME-36E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT** **DES SEYCHELLES**

*3 au 14 mai 2021*

*Prononcée par :*

**Merci Madame la Présidente,**

Le Burkina Faso souhaite la chaleureuse bienvenue à la délégation des Seychelles et la remercie pour la présentation de son rapport national au titre du troisième cycle de l’Examen périodique universel.

Le Burkina Faso note avec intérêt les progrès enregistrés par les Seychelles dans la mise en œuvre des recommandations qu’elle a acceptées en 2016, notamment l’adoption en 2020 de la « loi sur la violence domestique » ainsi que la création d’une Commission nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris, en 2018.

Malgré ces développements positifs, le Burkina Faso demeure préoccupé par de nombreux défis qui persistent en matière de promotion et de protection des droits de l’homme.

Le Burkina Faso recommande aux Seychelles :

1. d’adopter un plan d’action national pour lutter contre la traite des êtres humains, en particulier à des fins d’exploitation sexuelle ;
2. de garantir l’indépendance de la Commission seychelloise des droits de l’homme, conformément aux Principes de Paris, et d’allouer à celle-ci des ressources humaines, techniques et financières suffisantes.

Nous souhaitons aux Seychelles un EPU réussi.

**Je vous remercie Madame la Présidente.**